

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 08 JUILLET 2019

Date de convocation : 02 juillet 2019
Nombre de délégués en exercice : 98
Nombre de délégués présents : 63
Nombre de suffrages : 64

L'an deux mil dix-neuf le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la Commune d'Augers en Brie (77560), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente

Présents : *Commune d'Amillis :* Jean-Paul OLIVIER, titulaire - *Commune d'Aulnoy :* Joël JACQUEMINET, titulaire - *Commune de Beauthheil-Saints :* - *Commune de Bellot :* - *Commune de Boitron :* - *Commune de Cessoy en Montois :* Sylvie GALLOUX, titulaire - *Commune de Chailly en Brie :* - *Commune de Chalmaison :* Jean-Pierre DELANNOY, titulaire - *Commune de Chartronges :* - *Commune de Chevru :* Parastou FARIVAR, titulaire - *Commune de Choisy en Brie :* Stanislas SAUVAGE, titulaire - *Commune de Dagny :* - *Commune de Doue :* Jackie FROTTIER, titulaire - *Commune de Faremoutiers :* - *Commune de Giremoutiers :* Antoine HEUSELE, titulaire, - *Commune d'Hondevilliers :* Luc BOCQUET, titulaire - *Commune de Jouy sur Morin :* Gil LUQUOT, titulaire - *Commune de Jugigny :* Gabriel NICOLAS, titulaire - *Commune de La Celle sur Morin :* Alain DUMEE, titulaire - *Commune de La Chapelle Moutils :* Bernadette NEYRINCK, titulaire - *Commune de La Ferté Gaucher :* - *Commune de La Trétoire :* José DERVIN, titulaire - *Commune de Lescherolles :* - *Commune de Leudon en Brie :* Claude LECOQ, titulaire - *Commune de Lizines :* Jean-Claude DORMION, titulaire - *Commune de Marolles en Brie :* Christine GUILLETTE, titulaire - *Commune de Mauperthuis :* - *Commune de Meilleray :* Déborah CLAY, titulaire - *Commune de Montdauphin :* Philippe DE VESTELE, titulaire - *Commune de Monteniis :* Jean-Pierre LAURENT, suppléant - *Commune de Montolivet :* Nicole FICHTER, titulaire - *Commune de Mouroux :* Laurent BARRE, suppléant - *Commune d'Orly sur Morin :* - *Commune de Pécy :* - *Commune de Pommeuse :* - *Commune de Rebais :* Michel JORAND, titulaire - *Commune de Sablonnières :* - *Commune de Saint Augustin :* - *Commune de Saint Barthélémy :* - *Commune de Saint Cyr sur Morin :* André HUBERT, titulaire - *Commune de Saint Denis les Rebais :* - *Commune de Saint Germain sous Doue :* - *Commune de Saint Just en Brie :* Denis MUSSELIN, titulaire - *Commune de Saint Léger :* Marie-France GUIGNIER, titulaire - *Commune de Saint Mars Vieux Maisons :* Alexandra VIGNERON, titulaire - *Commune de Saint Martin des Champs :* Catherine GILBIN, titulaire - *Commune de Saint Ouen sur Morin :* - *Commune de Saint Rémy de la Vanne :* - *Commune de Saint Siméon :* - *Commune de Savins :* Bruno CORBISIER, titulaire - *Commune de Sognolles en Montois :* Gérard THIENARD, titulaire - *Commune de Vanville :* Jean-Luc LABATUT, titulaire - *Commune de Verdelot :* - *Commune de Vieux Champagne :* Nadia MEDJANI, titulaire - *Commune de Villeneuve sur Bellot :* Michel LEGRAND, titulaire - *Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :* - *Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest :* Jean-Pierre VERHAEGEN, titulaire - *Communauté de Communes du Provenois :* Didier AGNUS, titulaire - Alain BOULLOT, titulaire - Patrice CAFFIN, titulaire - Maire-Pierre CANAPI, titulaire - Pierre CAUMARTIN, titulaire - Claire CRAPART, titulaire - Jérôme DAVY, titulaire - Bertrand de BISSCHOP, titulaire - Martial DORBAS, titulaire - Catherine GALLOIS, titulaire - Pascal GUILVERT, titulaire - Alain HANNETON, titulaire - Eric JEUNEMAITRE, titulaire - Daniel LAMY, titulaire - Annick LANTENOIS, titulaire - Michel LEROY, titulaire - Patrick MARTINAND, titulaire - Antonio NAVARRETE, titulaire - Jean-Pierre NUYTENS, titulaire - Michèle PANNIER, titulaire - Fabien PERNEL, titulaire - Tony PITA, titulaire - Jean-Claude RAMBAUD, titulaire - Pierre VOISEMBERT, titulaire - Hervé ARMANINI, suppléant - Louis BOURDON, suppléant - Laurence GARNIER, suppléante - Olivier MAZZUCHELLI, suppléant - Nadège VICQUENAUT, suppléante -

Excusés : *Commune de Chartronges :* Philippe CASSAGNE
Commune de Monteniis : Christian CHAMPENOIS
Commune de Mouroux : Michel SAINT-MARTIN
Commune d'Orly sur Morin : Sylvette DHOOSCHE
Commune de Saint Ouen sur Morin : Geneviève POLLATSCHEK
Commune de Saint Rémy de la Vanne : James DUBOIS
Commune de Saint Siméon : Frédéric MALVAUX
Commune de Verdelot : Serge BEAUJEAN
Communauté de Communes du Provenois : Alain BALDUCCI - Claude BONICI - Alain BONTOUR - Xavier BOUVRAIN - Cécile CHARPENTIER - James DANE -

Absents : *Commune de Beauthheil-Saints :* Philippe FAHY
Commune de Bellot : Roger DARDART
Commune de Boitron : Jacques LOIGEROT
Commune de Chailly en Brie : Roger DRIOT

Réunion du Comité syndical du 08 juillet 2019 à Augers en Brie

Commune de Dagny : Bernard DELAVALUX

Commune de Faremoutiers : Alain BENOIST

Commune de La Ferté Gaucher : Yves JAUNAUX

Commune de Lescherolles : Nuno GASIL

Commune de Mauperthuis : Nadine DUBOIS

Commune de Pécy : Bruno GAINAND

Commune de Pommeuse : Patrick VILLOINGT

Commune de Sablonnières : Alain RAFFIN

Commune de Saint Augustin : Sébastien HOUDAYER

Commune de Saint Barthélémy : Michel ROCH

Commune de Saint Denis les Rebaix : Didier LAPLAIGE

Commune de Saint Germain sous Doue : James VAN DER SCHUEREN

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Philippe FOURMY –
Bernard RICHARD – Jérôme LEROY

Communauté de Communes du Provinois : Chantal BAIOCCHI - Nicolas FENART

Yvette GALAND - Jacky GUERTAULT - Jean-Dominique HENNION - Olivier

LAVENKA - Christophe LEFEVRE - Martine LEGRAND - Véronique NEYRINCK -

Pouvoirs : Sylvette DHOOSCHE à Philippe DE VESTELE

Etaient invités : Benoît CARRÉ, Cécile BOURILLON; Agnès DELALOT : Direction S2e77,
Xavier LAMOTTE : Vice-Président CC Bassée-Montois

Secrétaire de Séance : Alain HANNETON

N° 2019-061 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 08 JUILLET 2019

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 08 juillet 2019 à Augers en Brie, a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 08 juillet 2019 qui n'appelle aucune observation.

N° 2019-062 – Demande d'ajout à l'ordre du Jour Assurance Chômage

Vu l'obligation pour les SPIC d'employer dans les conditions de droit privé

Vu la demande de l'URSSAF pour régulariser l'affiliation à l'assurance chômage du S2e77 au 01/01/2019

Vu la nécessité d'adhérer au régime d'assurance chômage

Madame la présidente demande aux différents membres d'ajouter à l'ordre du jour du présent comité

- L'Adhésion au régime d'assurance chômage
- L'autorisation de signature de la convention avec l'URSSAF

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

AJOUTE ce point à l'ordre du jour.

N° 2019-063 Affectation de résultats

Vu la dissolution des syndicats SNE77, du syndicat du TransprEAUvinois et du SIAPEM au 31/12/2018

Vu l'approbation des comptes administratifs des syndicats dissous par les délibérations 045, 047 et 049

Le S2e77 doit affecter les résultats de clôture au 31/12/2018 des trois syndicats sur le S2e77

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

Un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 335 820,81
Un déficit cumulé d'investissement de :	- 5 111 206,24
Des restes à réaliser en recettes de 4 230 645,58 et de 5 538 342,90	
en dépenses soit un besoin de financement de :	- 6 418 903,56

Réunion du Comité syndical du 08 juillet 2019 à Augers en Brie

Le comité syndical décide à l'unanimité d' :

AFFECTER les résultats comme suit :

Affectation au 1068	6 418 903,56	
Résultat reporté en section de fonctionnement (002)	5 916 917,25	
Résultat reporté en section d'investissement (001) : DEFICIT.....	- 5 111 206,24	
Total	7 224 614,14	

OBJET : N° 2019-064 – Apport des différentes communes

Vu la fusion des syndicats SNE77 et le syndicat du Transpreauvinois
Vu la dissolution des différents Budgets « eau » des communes membres

Vu les différentes délibérations des communes membres du S2e77 fixant le montant des résultats apportés au syndicat S2e77 au 01/01/2019

Les résultats connus au 30/06/2019 sont les suivants :

	APPORTS S2e77		
	1068	778	Total
AUGERS	0	0	0
BANNOST	33 764,94	91 873,10	125 638,04
BEAUCHERY	0	0	0
CHALAUTRE LA GRANDE	0	0	0
CHENOISE-CUCHARMOY	0	0	0
COURTACON	0	0	0
JOUY LE CHATEL	32 800,00	97 200,00	130 000,00
LA CHAPELLE ST SULPICE	9 280,00	0	9 280,00
LA FERTE GAUCHER	55 218,91	194 781,09	250 000,00
LECHELLE	0	0	0
LONGUEVILLE	0	0	0
MAISON ROUGE	-	50 000,00	50 000,00
MORTERY	24 442,72	37 416,66	61 859,38
POIGNY	0	0	0
ROUILLY	0	0	0
SOISY BOUY	18 265,00		18 265,00
SOURDUN	15 000,00		15 000,00
ST BRICE	0	0	0
St LOUP DE NAUD	0	76 953,00	76 953,00
STE COLOMBE	0	0	0
VANVILLE	0	0	0
VILLIERS ST GEORGES	143 359,62	29 269,13	172 628,75
VULAINES	0	0	0
	332 131,19	577 492,98	909 624,17

A peine plus de la moitié des communes ont voté leur convention de transfert de leurs excédents du budget eau. La présidente rappelle que cette question a fait l'objet de nombreux échanges au sein de la CC du Provinçois notamment. Elle souligne la diversité des situations : certaines communes n'avaient pas ou très peu d'excédents, d'autres en ont gardé une partie pour faire face aux obligations liées à l'assainissement en application du principe qui veut que « l'eau paie l'eau », d'autres encore ont transféré la partie des excédents couvrant la dette...

Réunion du Comité syndical du 08 juillet 2019 à Augers en Brie

Le syndicat, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les apports de résultats suivant le tableau ci-dessus :

Précise que les prochains apports feront l'objet d'une prochaine délibération

N° 2019-065 Décision Modificative N°1- Budget Général S2E77

Vu le budget primitif 2019 voté à l'opération le 28 Janvier 2019,
Vu les montants fixés à chaque opération de façon estimative compte tenu de l'avancé des projets,
Vu l'avancement des études et la finalisation des coûts des projets des investissements 2019,
Vu la nécessité de prévoir de nouvelles dépenses ,le déséquilibre budgétaire au 040/042,
Le comité syndical, après présentation

APPROUVE la décision modificative comme énoncée ci-dessous

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
1603	rehab res FAREMOUTIERS	1 200,00	1068	Réserve	260 000,00
1905	BELLOT renouv AEP	200 000,00			
1907	SAACY Renouv AEP	50 000,00			
1909	CHALMAISON	75 000,00	1318	Subv SNCF	75 000,00
Chap 20	Immobilisations incorporelles	8 800,00			
4581	Operation pour le compte de tiers	30 000,00	4582	opération pour le compte de tiers	30 000,00
	Totaux	365 000,00			365 000,00

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chap 042	Op ordre entre section	-20 966,85			
Chap 011	Charges diverses gestion courante	8 966,85			
Chap 67	Charges Exceptionnelles	12 000,00			
	Totaux	0,00			0,00

N° 2019-065 Décision Modificative N°1- Budget Annexe SNE77

Vu le budget primitif 2019 voté le 28 Janvier 2019, la non reprise d'un emprunt sur la régie:
Vu les nouvelles dépenses prévues au chap 20 et le déséquilibre budgétaire au 021/023,
Le comité syndical, après présentation

APPROUVE la décision modificative comme énoncée ci-dessous

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chap 16	Empt et dettes	-8 068,50	chap 021		-1 089,89
Chap 20	Immo Incorporelles	5 000,00			
Chap 21	Immo Corporelles	1 978,61			
	Totaux	-1 089,89			-1 089,89

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chap 011	Charges à caract généra	-2 844,00			
Chap 66	Int des emprunts	2 844,00			
	Totaux	0,00			0,00

2019-067 Suppression de Poste S2e77- Tableau des emplois

Vu le transfert de droit de l'ensemble du personnel du syndicat SNE77 sur le syndicat S2E77

Vu le détachement de l'ensemble du personnel affecté à l'exploitation de la régie sur la régie SNE77 sous contrat de droit privé

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16/04/2019

Il convient de supprimer les différents postes créés au 01/01/2019 des personnes détachées sur la régie soit 7 Postes au niveau administratif et 18 en technique

Vu les suppressions de postes, le tableau des emplois du S2e77 est le suivant :

FONCTION	durée hebdo	Filière	catégorie	LIBELLE OU GRADE POSSIBLE POUR CE POSTE	STATUT		SA SITUATION
DIRECTEUR GENERAL	35 H	TECH	A	INGENIEUR PAL-ATTACHE	CONT. Df	CDI	EN FONCTION
DIRECTEUR ADMINISTRATIF	35 H	ADM	A	ATTACHE	DETACH		EN FONCTION
DIRECTEUR TECHNIQUE	35 H	TECH	A	INGENIEUR -			EN FONCTION
RH	35 H	ADM	A-B	ATTACHE - REDACTEUR	PRIVE	CDI	EN FONCTION
COMPTABLE	35 H	ADM	A-B	ATTACHE - REDACTEUR	PRIVE	CDI	EN FONCTION
ASSISTANTE COMPTABLE	35 H	ADM	B-C	REDACTEUR/ ADJ PAL 1ère ou 2eme classe	TIT		EN FONCTION
SIGISTE	35 H	TECH	B-C	TECHNICIEN/ADJ TECH PAL/ADJ TECH		CDI	EN FONCTION
RESPONSABLE TRAVAUX	35 H	TECH	B-C	TECHNICIEN/ADJ TECH PAL			VACANT
RESPONSABLE TRAVAUX	35 H	TECH	B-C	TECHNICIEN/ADJ TECH PAL			VACANT
RESPONSABLE PROTECTION RESSOURCE	35 H	ADM	C	ADJ TECH-ADJ TECH PAL	TIT		EN FONCTION
NOMBRE DE POSTES		10					

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau tableau des emplois du S2e77 comme énoncé ci-dessous

N° 2019-068 Désignation représentant ID77

Le comité syndical, après délibération à l'unanimité

DESIGNE comme son représentant auprès du GIP ID 77, Mme Claire CRAPART présidente du syndicat

N° 2019-069 Conventions de Servitude de passage Parcelles C645 et C636 CHALMAISON

Vu la destruction du pont OAN°16 sur la ligne Paris Est – Troyes sur la commune de Chalmaison dans le cadre du projet d'électrification de la ligne Paris Troyes

Vu la nécessité de déplacer le réseau d'eau actuellement fixé sur le Pont

Vu les études réalisées et les travaux d'adaptation nécessaires de l'OA 16

Vu le déplacement du réseau AEP dans le sous-sol de terrains appartenant à :

- M Aymeric GRIES : Parcelle C645
- M Gilles GRIES : Parcelle C636

Vu l'accord de principe obtenu des propriétaires pour la conclusion de conventions de servitude.

Vu la nécessité d'autoriser la présidente à signer ces conventions de servitude

Après avoir délibérer, le comité à l'unanimité :

ACCEPTE de mettre en place ces deux conventions de servitude

AUTORISE la présidente à signer tout document relatif à ces conventions

OBJET : N° 2019 – 070 Retrait commune de Pécy

Vu la nécessité de rectifier La délibération N° 2019-051 approuvant le retrait de la commune de Pécy
Pour préciser que le retrait n'a aucune incidence financière.

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le retrait la commune de Pécy du S2e77 **sans contrepartie financière**

N° 2019 – 071 Retrait CCSSOM-Commune de St Bon

Vu la volonté de la Communauté de commune du de Sézanne Sud ouest Marnais (CCSSOM) représentant la commune de St BON de se retirer du périmètre du syndicat S2e77,

Vu la nécessité de rectifier La délibération N° 2019-052 approuvant le retrait de la commune de St BON pour préciser que le retrait n'a aucune incidence financière.

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le retrait de la commune de ST BON du S2e77 **sans contrepartie financière**

N° 2019 -072 Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage

Vu l'activité à caractère industriel et commercial du S2e77 et de sa Régie SNE 77

Vu l'obligation pour les SPIC (service public industriel et commercial) de répondre à des règles spécifiques notamment en matière de recrutement et que les salariés recrutés sont employés dans les conditions du droit privé et régis par les dispositions du Code du Travail.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur un projet de contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage avec l'Urssaf, pour tous les agents non titulaires ou non statutaires salariés à compter du 01 janvier 2019.

Le contrat sera conclu pour une durée de six ans renouvelables.

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage avec l'Urssaf, pour tous les agents non titulaires ou non statutaires à compter du 01 janvier 2019, pour une durée de 6 ans renouvelable,

AUTORISE la Présidente à signer tous actes et pièces relatifs à cette adhésion.

2019-073 Extension de périmètre d'intervention sur la totalité du territoire de la communauté de commune de Bassée Montois (CCBM)

La présidente invite Xavier Lamotte, vice-président de la CCBM, à présenter la demande de sa communauté de communes de rejoindre le S2e77 afin de lui déléguer l'exercice de la compétence EAU.

Elle souligne les liens déjà existants avec Bassée Montois et la similitude des territoires composant le syndicat.

Vu la délibération du 2 juillet 2019 de la CCBM exprimant son souhait d'être membre du syndicat pour la totalité de son territoire

- précise que cette demande résulte d'une concertation étroite entre le S2e77 qui intervient déjà sur 6 communes de la CCBM et pourrait concerner les 36 autres, sous réserves que 3 communes actuellement en syndicats non inclus dans la CCBM puissent en sortir.

- précise que sous réserves d'une modification statutaire en application de l'article L 5211-20 du CGCT, cette extension prendra effet au 1er janvier 2020, date de la prise de compétence eau potable de la CCBM. En effet, il n'y a pas lieu d'engager la procédure d'adhésion de membre supplémentaire du L 5211-18 du CGCT, la CCBM devenant de facto membre du S2e77 pour les 5 communes de l'ex syndicat du Plateau Est du Montois et Chalmaison au 1er janvier 2020.

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'extension du périmètre d'intervention du S2E77 tel que proposé, avec effet du 1^{er} janvier 2020

CHARGE la Présidente de notifier la présente délibération à ses membres pour qu'ils se prononcent dans le délai de trois mois requis sur l'extension de périmètre.

2019-074 – Décisions de la présidente à partir du 1er Février 2019

DÉCISION n° 2019-01 du 01 FEVRIER 2019

Choix de l'entreprise attributaire du marché de travaux de renouvellement de canalisations AEP et reprise de branchements à Saacy sur Marne – Rue de Citry, portant désignation de l'entreprise SETA ENVIRONNEMENT, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation ces travaux de renouvellement pour un montant total de 306 475,29€ HT.

DÉCISION n° 2019-02 du 09 AVRIL 2019

Choix de l'entreprise attributaire du marché de travaux de renouvellement de canalisations AEP et reprise de branchements à Villeneuve sur Bellot – Le Fourchet, portant désignation de l'entreprise CISE TP, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation ces travaux de renouvellement pour un montant total de 611 255,40 € HT.

DÉCISION n° 2019-03 du 29 AVRIL 2019

Décision de lancer les études pour la réhabilitation du château d'eau de Montapeine et sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine et Normandie,

DÉCISION n° 2019-04 du 29 AVRIL 2019

Décision de lancer les études pour la réhabilitation du château d'eau Des Mongets à la Chapelle Moutils et sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine et Normandie,

DÉCISION n° 2019-05 du 24 JUIN 2019

Choix de l'entreprise attributaire du marché de travaux de renouvellement de canalisations AEP et reprise de branchements à AMILLIS DAGNY – RD 15, portant désignation de l'entreprise SETA ENVIRONNEMENT, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation de ces travaux de renouvellement pour un montant total de 512 410,63 € HT.

DÉCISION n° 2019-06 du 26 JUIN 2019

Choix de l'entreprise attributaire du marché de travaux de renouvellement de canalisations AEP et reprise de branchements à BELLOT, portant désignation de l'entreprise SETA ENVIRONNEMENT, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation de ces travaux de renouvellement pour un montant total de 583 519,00€ HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

REFLEXION SUR LES PERIMETRES ET MODES DE GESTION

Le groupe de travail consacré à la « réflexion sur les périmètres et modes de gestion » s'est réuni deux fois et est parvenu aux conclusions suivantes, présentées par le cabinet CALIA.

Afin de trouver une cohérence pour la gestion de la ressource, faciliter la distribution d'eau sur le territoire et prendre en compte les impacts liés au maillage, il convient de poursuivre cette réflexion pour :

- Favoriser des territoires techniquement cohérents,
- Permettre une installation viable pour chaque opérateur (public avec la régie ou Privé),
- Favoriser une émulation concurrentielle.

REMERCIEMENTS

La Présidente remercie la Commune d'Augers en Brie pour le prêt de la salle.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20 heures